

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF748

présenté par
Mme Ménard**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	0	300 000 000
TOTAUX	0	300 000 000
SOLDE	-300 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 300 000 000 euros à l'action 2 « Aide médicale d'État » du programme 183 « Protection maladie » vers l'action 19 « Modernisation de l'offre de soins » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

Alors que la France a plus que jamais besoin d'un système de santé accessible et en adéquation avec les besoins de la population, le Gouvernement n'alloue que 49 993 804 euros à l'action « modernisation de l'offre de soins » alors qu'en même temps, il offre à l'AME un budget de 934 390 779 euros. Une sorte de deux poids deux mesures inacceptable.